**Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre**

**Ancienne Gare – Place Faure-Marchand**
**17 390 LA TREMBLADE**
***Mail: contact@ports-estuaire-seudre.fr - Tél : 05.46.76.47.97***

# PUBLICITE

## Date de publication et affichage : 22/05/2025

## APPEL A CANDIDATURE

## AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) à VOCATION ECONOMIQUE du DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Port de : LA TREMBLADE Commune de : LA TREMBLADE

La présente publicité concerne l'occupation d'une partie du domaine public portuaire pour une exploitation économique, dans le cadre d'un titre précaire et révocable. Il s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques.

**Objet de l'appel à candidatures :**

Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public portuaire prévu au titre des articles L2122-1 et suivants et R2122-1 à R2122-8 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), pour une activité de **croisière/ promenade en mer** située à l'emplacement ci-dessous indiqué :

Un emplacement dans le bassin à flot + un emplacement dans le chenal : au port de La Tremblade

45°46'2.11"N -- 1° 8'9.84"O

Le dossier de candidature comportant les éléments descriptifs et les conditions générales de l'occupation sont à retirer au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, ancienne Gare, place Faure Marchand – 17390 LA TREMBLADE (du lundi au samedi de 9h à12h) ou par mail à l'adresse suivante : contact@smpes.fr.

Tout candidat pour l'occupation du domaine public portuaire, ci-dessus décrite, dispose d'un délai de 20 jours calendaires à compter de la publication du présent appel à candidatures, soit avant le 11 juin 2025 17h, pour déposer son dossier de candidature complet à l'autorité portuaire.